

II

(Actes non législatifs)

DÉCISIONS

DÉCISION (PESC) 2021/2209 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 7 décembre 2021

portant nomination du commandant de force de la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes (EUTM Mali) et abrogeant la décision (PESC) 2021/1083 (EUTM Mali/2/2021)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu la décision 2013/34/PESC du Conseil du 17 janvier 2013 relative à une mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes (EUTM Mali) ⁽¹⁾, et notamment son article 5,

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 5, paragraphe 1, de la décision 2013/34/PESC, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS) à prendre des décisions concernant le contrôle politique et la direction stratégique de l'EUTM Mali, y compris les décisions portant nomination des commandants de force ultérieurs de l'EUTM Mali.
- (2) Le 23 juin 2021, le COPS a adopté la décision (PESC) 2021/1083 ⁽²⁾ portant nomination du général de brigade Jochen DEUER en tant que commandant de force de l'EUTM Mali à partir du 7 juillet 2021.
- (3) Le 7 octobre 2021, l'Autriche a proposé la nomination du général de brigade Christian RIENER pour succéder au général de brigade Jochen DEUER en tant que commandant de force de l'EUTM Mali à partir du 21 décembre 2021.
- (4) Le 22 octobre 2021, le Comité militaire de l'Union européenne a appuyé cette proposition.
- (5) Il convient de prendre une décision portant nomination du général de brigade Christian RIENER en tant que commandant de force de l'EUTM Mali à partir du 21 décembre 2021.
- (6) Il y a lieu d'abroger la décision (PESC) 2021/1083.
- (7) Conformément à l'article 5 du protocole n° 22 sur la position du Danemark annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le Danemark ne participe pas à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions et actions de l'Union qui ont des implications en matière de défense,

⁽¹⁾ JO L 14 du 18.1.2013, p. 19.

⁽²⁾ Décision (PESC) 2021/1083 du Comité politique et de sécurité du 23 juin 2021 portant nomination du commandant de force de la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes (EUTM Mali) et abrogeant la décision (PESC) 2021/6 (EUTM Mali/1/2021) (JO L 235 du 2.7.2021, p. 12).

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le général de brigade Christian RIENER est nommé commandant de force de la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes (EUTM Mali) à partir du 21 décembre 2021.

Article 2

La décision (PESC) 2021/1083 est abrogée.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 21 décembre 2021.

Fait à Bruxelles, le 7 décembre 2021.

Par le Comité politique et de sécurité
La présidente
D. PRONK
